Image not found or type unknown

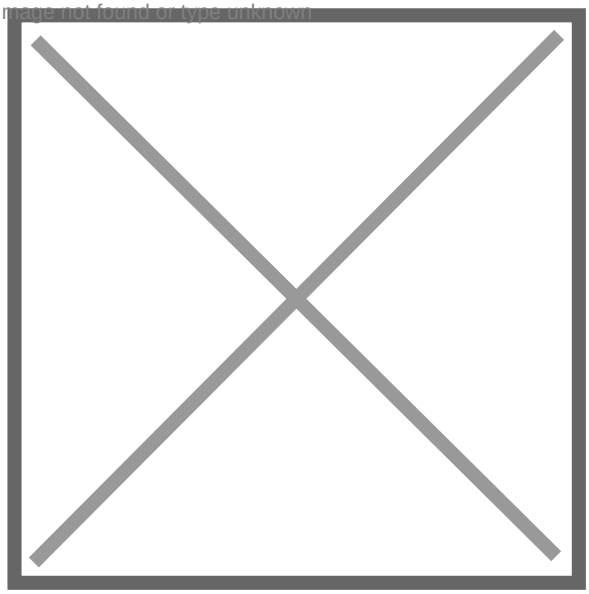

Non-paiement d'une voiture vendue

Par **Math62**, le **21/05/2012** à **18:36**

Bonjour,

Je ne sais pas si la catégorie " abus de faiblesses" est appropriée mais pour moi ça y ressemble. J'explique. Mon grand-père est décédé il y a bientôt un an et demi. Il avait sa voiture, une clio de 1992 en très bon état, Bref. Ma grand-mère n'ayant ni le permis, ni l'utilité de voir cette voiture dans son garage a souhaité la vendre. Nous l'avons mise sur un site de petites annonces à plus de 2000 euros, prix excessif pour l'âge de la voiture mais nous étions prêt à baisser (mon père ne voulait pas que la voiture de son père refaite à neuve parte à moins, soit !) . Ma grand-mère de son côté a contacté les garagistes du coin, la réponse était : la voiture est trop vieille pour que je puisse la racheter et la revendre avec une garanti. Cependant l'un d'eux a donner le numéro de ma grand-mère a une dame, qui recherché une voiture. Cette dame a appelé ma grand-mère, cela s'est fait dans la précipitation, ma grand-mère ayant 86 ans il faut le préciser, a accepter que cette dame vienne, cependant elle est venu vers 19h, ma grand-mère lui a fourni les clefs pour qu'elle puisse aller la voir dans le garage. Celle-ci ne pouvait pas la racheter au prix que ma grand-mère lui laisser à savoir 800 euros mais a dit pouvoir mettre 600 euros. Ma grand-mère a accepté. Cette dame est revenue le lendemain, après être aller voir l'assureur pour qu'il puisse l'assurer pour se rendre au contrôle technique avec. cette dame est revenue après le contrôle en disant que ça allait et qu'elle la prenait, et est repartie sans donner d'argent. elle est venue par la suite plusieurs fois pour donner quelque somme soit environ 300 euros. Bien entendu ma grand-mère n'a pas établi de certificat de vente ou de cession, ni de reconnaissance de dettes, elle a eu une confiance aveugle en cette dame. Aujourd'hui, ma grand-mère vit avec une simple réversion de son mari, et 300 euros ne serait en trop pour lui permettre de vivre ! ! Quel recours avons nous ? Cette dame n'avait pas fait le changement de carte grise, après avoir envoyé un courrier à la préfecture, ce problème est réglé cependant, nous sommes toujours dans l'impasse face à ce reste à payer. Si je m'écoutais j'irais dire le fond de ma pensée à cette femme sans scrupule qui a abusé de la faiblesse d'une dame de 86 ans veuve depuis peu,

mais je ne voudrais pas moi même me mettre dans une mauvaise situation. c'est pourquoi j'écris ici pour savoir si une procédure est possible ou si elle peut s'assoir sur ses 300 euros. Merci

Par **moisse**, le **06/03/2014** à **18:14**

Bonjour,
Dans l'état de votre narration, en l'absence de certificat de cession, la voiture est considérée comme prêtée ou volée au choix.
En quoi a consisté votre courrier à la Préfecture ?

Par **Martine34Z**, le **07/03/2014** à **15:16**

Bonjour ,

Je ne sais pas si on peut considérer la voiture volée , car votre grand mère à donner les clés de la voiture a cette dame , alors il n'y a pas de vol en soit.
Apres il y a surement abus de confiance envers votre grand mère , mais bon pour 300€ je ne pense pas que les démarches valent le coup.
Apres il faut vraiment faire attention lors de la vente ou l'achat de voiture d'occasion , j'ai eu moi même une mauvaise expérience et depuis je n'achète plus des voitures d'occasion mais des voitures neuves via [url=http:

Le but du forum n'est pas de faire de la publicté pour des sites de vente automobile

Par **moisse**, le **07/03/2014** à **16:53**

Bonjour,
Un prêt ou une location de voiture permet d'obtenir des clefs de façon régulière.
Ne pas restituer le véhicule est donc bien un vol.
Si vous ne voulez pas agir, pourquoi venir exposer la situation et demander des avis ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés